

Séance du 8 avril 2022

Date de convocation : 4 avril 2022

Membres en exercice : 11 Le 8 avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 9 Mesdames Sophie DUC, Frédérique DUC, Laëtitia ODILE et Alice TOURREILLE, Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON, Nicolas BAUVY et Didier ORTHOLLAND.

Membres absents : 2

Membre représenté : 2 Mme Anne-Laure CLOS-ARCEDUC a donné pouvoir à M. James BLANC
M. Robert BURDIN a donné pouvoir à M. Didier ORTHOLLAND

Secrétaire de séance : Alice TOURREILLE

Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

n°004*2022 Objet : Acquisition auprès de la SAFER de certaines parcelles

Monsieur le premier adjoint expose à l'assemblée délibérante :

La SAFER a sollicité la mairie afin d'acquérir des parcelles en nature de bois et de prés, d'une surface totale de 23a 68ca pour un montant de 750 € auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER de 300 € TTC soit un total de 1050 € TTC.

Les parcelles sont :

- Parcelle B0113 située sur le secteur de LA LANCHE
- Parcelles B 0284, B 0285 situées sur le secteur LES MARAIS
- Parcelles B 0329, B 0330 situées sur le secteur LES TEPPES

La commune donne un avis favorable à cette demande car les parcelles proposées se situent en limite de voie communale ou de voie départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE : d'acquérir les parcelles B0113, B0284, B0285, B0329 et B0330 pour un coût de 750 € TTC et de régler les frais d'intervention de la SAFER de 300 € TTC. Le montant total de la transaction est de 1050 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents administratifs liés à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,
Le maire,
Frédérique DUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20220408-200-2022-DE004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 20/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

